

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 10 février à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 04 février 2022, s'est réuni en mairie dans la salle René DASSÉ, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 04 février 2022
Nombre de présents	26	
Nombre de pouvoirs	9	Date de l'affichage : 15 février 2022
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO.

**ABSENTS ET EXCUSES :** M. Guillaume LAUSSU, M. Alexis ARRAS, Mme Aline DUZERT, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, Mme Fanny MESPLET, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

**POUVOIRS :**

M. Guillaume LAUSSU a donné pouvoir à M. Grégory RENDE,  
M. Alexis ARRAS a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,  
Mme Aline DUZERT a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,  
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Martine ERIDIA,  
Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
Mme Marylène DESTANDAU a donné pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,  
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,  
M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUME,  
Mme Géraldine MADOUNARI a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Amine BENALIA BROUCH.

**OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

**VU** le Code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF),

**VU** la Convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales,

**VU** la délibération du conseil d'administration de la CAF des Landes en date du 22 juin 2020 concernant la stratégie de déploiement des conventions territoriales globales,

**VU** la délibération n°134-2021 du Conseil communautaire du Grand Dax en date du 14 décembre 2021 approuvant la Convention territoriale Globale du Grand Dax 2021-2025,

**VU** l'avis favorable de la commission Affaires Sociales du 03 février 2022,

La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a demandé aux CAF territorialisées de créer des Conventions Territoriales Globales, au niveau intercommunal, qui vont prendre le relais des Contrats Enfance Jeunesse.

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Convention Territoriale Globale (CTG) couvre les domaines d'intervention suivants :

- l'accès aux droits
- l'accueil de la petite enfance
- l'accueil périscolaire et extrascolaire
- la jeunesse
- le soutien à la parentalité
- l'animation de la vie sociale

La CTG est conclue entre la Communauté d'agglomération, les communes du Grand Dax et la CAF des Landes.

La CTG :

- s'appuie sur le projet de territoire de la collectivité et résulte d'une analyse partagée des enjeux dans le domaine des services aux familles et de l'accès aux droits,
- intègre les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2019-2024 du Département des Landes,
- s'inscrit dans l'engagement n°1 de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté relatif à « l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ».

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur les communes ou communauté d'agglomération (figurant en Annexe 1 de la convention) ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ; - de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 de la convention) ;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3 de la convention).

**CONSIDERANT** que la CTG a pour finalité le bien-vivre des familles du territoire du Grand Dax, par la création et l'animation de services coconstruits avec les partenaires de terrain et adaptés aux réalités locales et quotidiennes,

**CONSIDERANT** que la signature de la CTG permet aux différents acteurs du territoire de pouvoir percevoir aides et co-financements de la CAF à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**CONSIDERANT** que la CTG doit être approuvée par l'ensemble de ses signataires, à savoir la Communauté d'agglomération du Grand Dax et l'ensemble des communes du territoire.

**SUR PROPOSITION DE Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL Á L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la Convention Territoriale Globale, jointe en annexe pour la période du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2025,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien DUBOIS, written over a circular official stamp of the Grand Dax community.

Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

**THÉMATIQUE PETITE ENFANCE**

<b>THÉMATIQUE PETITE ENFANCE</b>	
<b>Orientation stratégique 1</b>	
<b>DÉVELOPPER LES ACCUEILS SUR LE TERRITOIRE TOUS MODES CONFONDUS ET CONFORTER L'EXISTANT</b>	
<b>Action 1-1</b>	<b>DÉFINIR UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT CIBLE SUR LA PERIODE 2021-2025</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir et développer l'offre de service existante (tous modes d'accueil confondus). Taux de couverture en mode de garde 2018 = 68,8%)</li> <li>- Faciliter l'accueil des enfants des parents en parcours d'insertion professionnelle</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination CTG autour des besoins et projets d'implantation (élus + administratifs)</li> <li>- Bonus territoires</li> <li>- Baromètre de l'offre de service</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de places nouvelles nettes en EAJE,</li> <li>- Nombre de places nouvelles nettes en MAM</li> <li>- Nombre de places nouvelles nettes chez les assistant(e)s maternel(le)s</li> <li>- Nombre de places créées pour les parents en parcours d'insertion professionnelle (Labélisation AVIP)</li> <li>- Taux de couverture général et par modes d'accueil</li> </ul>
<b>Objectifs échéance(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atteindre au moins 70 solutions pour 100 enfants de 0-2 ans révolus dans chaque EPCI d'ici 2024, soit 49 places à créer sur le Grand Dax (tous modes d'accueil confondus)</li> <li>- Création d'une micro-crèche AVIP en 2022</li> </ul>
<b>Partenaires mobilisés</b>	CAGD – CIAS - Communes du Grand Dax – Conseil départemental – CAF – MSA

<b>THÉMATIQUE PETITE ENFANCE</b>	
<b>Orientation stratégique 1</b>	
<b>DÉVELOPPER LES ACCUEILS SUR LE TERRITOIRE TOUS MODES CONFONDUS ET CONFORTER L'EXISTANT</b>	
<b>Action 1-3</b>	<b>SENSIBILISER LES COMMUNES SUR LES ZONES DU TERRITOIRE LES MOINS POURVUES EN SOLUTION D'ACCUEIL TOUS MODES CONFONDUS</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une implantation équilibrée sur le territoire entre établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) et assistantes maternelles</li> <li>- Réaliser des micro-rééquilibrages géographiques pour réduire les espaces de vie caractérisés par un taux d'accueil formel de la petite enfance très bas</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implantation de micro crèches – MAM sur les secteurs les moins bien pourvus</li> <li>- Agrément des assistantes maternelles</li> <li>- Démographie des assistant(e)s maternel(le)s</li> <li>- Bonus territoires</li> <li>- Coordination CTG : réflexion sur les règles d'accès partagé aux services existants</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démographie des assistant(e)s maternel(le)s</li> <li>- Indicateur IMAJE (CAF)</li> <li>- Nombre de communes en-dessous des seuils de la moyenne intercommunale et de 70 solutions d'accueil collectif pour 100 enfants de 0-2 ans.</li> </ul>
<b>Objectifs échéance(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atteindre l'objectif de 70 % de solutions d'accueil pour les 0-2 ans d'ici 2024</li> <li>- Veiller à conserver au moins 40 places d'accueil pour 100 enfants dans un rayon de 15 km</li> <li>- Mise en place d'une coordination intercommunale autour de l'offre de garde des 0-2 ans</li> </ul>
<b>Partenaires mobilisés</b>	CAGD – CIAS - Communes du Grand Dax – Conseil départemental – CAF – MSA – RPE

<b>THÉMATIQUE PETITE ENFANCE</b>	
<b>Orientation stratégique 2</b>	
<b>CONFORTER UNE OFFRE D'ACCUEIL DE QUALITÉ (TOUS MODES CONFONDUS)</b>	
<b>Action 2.1</b>	<b>DIFFUSER ET PROMOUVOIR LA CHARTE NATIONALE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription des recommandations de la charte dans les projets pédagogiques des structures et les projets d'accueil personnalisé des assistants maternels.</li> <li>- Définition d'un plan de formation du personnel des EAJE</li> <li>- Accompagnement à la mise en place de projets d'accueils chez les assistantes maternelles</li> <li>- Proposer des outils d'évaluation de la satisfaction de la vie au travail dans les EAJE</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion de coordination EAJE/PMI/CAF</li> <li>- Relais Petite Enfance (RPE)</li> <li>- Subvention éveil du Conseil Départemental</li> <li>- Suivi des assistantes maternelles</li> <li>- Groupes de travail, de réflexion, formations</li> <li>- Accompagnement personnalisé des structures d'accueil du jeune enfant par la PMI.</li> <li>- Plan de communication départemental</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volume des heures de concertation au sein des EAJE</li> <li>- Effort de formation des EAJE (art 10 de la charte)</li> <li>- Nombre de mise à jour des projets pédagogiques des EAJE</li> <li>- Nombre de projets d'accueil réalisés par des assistantes maternelles</li> <li>- Indice de satisfaction au travail des salariés (art 9 de la charte)</li> <li>- Nombre de projets pédagogiques incluant un volet parentalité</li> </ul>
<b>Objectifs Echéance(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure de l'utilisation des heures de concertation dans les EAJE - 2022</li> <li>- Mesure et suivi de l'effort de formation moyen des structures – (2022)</li> <li>- Mesure de la progression du nombre de projet d'accueil formalisé par les assistants maternels – (2022)</li> <li>- Réalisation d'une enquête de satisfaction interne sur la vie au dans les EAJE – 2022/2023</li> </ul>
<b>Partenaires mobilisés</b>	Conseil départemental – CAF – RPE – CIAS - CAGD

<b>THÉMATIQUE PETITE ENFANCE</b>	
<b>Orientation stratégique 2</b>	
<b>CONFORTER UNE OFFRE D'ACCUEIL DE QUALITÉ (TOUS MODES CONFONDUS)</b>	
<b>Action 2.2</b>	<b>PROMOUVOIR LA FORMATION DES PROFESSIONNEL(LE)S DE LA PETITE ENFANCE</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les départs en formation continue des assistant(e)s maternel(le)s</li> <li>- Valoriser la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s</li> <li>- Dégager des thématiques de formation prioritaire.</li> <li>- Maintenir la bonne fréquentation du RPE par les AMA (70% en 2018)</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilitation à l'accès à la formation continue par le Relais Petite Enfance</li> <li>- Programme national de formation des professionnels de la petite enfance (en lien avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté).</li> <li>- Action de valorisation des compétences professionnelles des assistants maternels auprès du public (ex : animation du RPE)</li> <li>- Appel à projet Fonds Publics et Territoires CAF</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'assistant(e)s maternel(le)s détenant le CAP Assistant Education Petite enfance (AEPE)</li> <li>- Taux d'assistant(e)s maternel(le)s détenant un diplôme dans le domaine de la petite enfance</li> <li>- Taux d'assistant(e)s maternel(le)s ayant validé les modules I et III du CAP AEPE</li> <li>- Taux de fréquentation du RPE par les assistantes maternelles du territoire</li> </ul>
<b>Objectifs Echéance(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtenir une progression annuelle des assistants maternels détenteurs du nouveau CAP</li> <li>- Obtenir une progression annuelle de départs en formation continue par ressort de RPE (objectif révisable annuellement)</li> <li>- Maintien de la bonne fréquentation du RPE par les AMA (70% en 2018) sur la durée de la CTG</li> </ul>
<b>Partenaires mobilisés</b>	CIAS - CAGD - Communes du Grand Dax – MSA – CAF – Conseil départemental- RPE



<b>THÉMATIQUE PETITE ENFANCE</b>	
<b>Orientation stratégique 2</b>	
<b>CONFORTER UNE OFFRE D'ACCUEIL DE QUALITÉ (TOUS MODES CONFONDUS)</b>	
<b>Action 2.3</b>	<b>PARTICIPER AU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à l'harmonisation et au développement des services rendus par le RPE intercommunal itinérant en comparaison aux autres RPE du département</li> <li>- Maintien de la bonne fréquentation du RPE par les AMA (70% en 2018)</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formalisation du réseau départemental des RPE</li> <li>- Partenariat PMI-CAF-RPE</li> <li>- Mise en œuvre d'un guichet coordonné CAF/PMI</li> <li>- Promotion et valorisation de la charte d'accueil RPE</li> <li>- Création d'un espace numérique commun aux RPE</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participation du RPE aux réunions annuelles du réseau</li> <li>- Nombre de missions complémentaires mises en œuvre par le RPE</li> <li>- Taux de fréquentation du RPE par les assistantes maternelles du territoire</li> </ul>
<b>Objectifs Echéance(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux réunions du réseau départemental RPE dès sa création en 2021</li> <li>- Positionnement sur les 3 missions complémentaires par le RPE d'ici 2023</li> <li>- Maintien de la bonne fréquentation du RPE par les assistants maternels (70%) sur la durée de la CTG</li> </ul>
<b>Partenaires mobilisés</b>	CIAS - CAGD - Communes du Grand Dax - CAF – Conseil départemental – MSA – JPA - RPE

## THÉMATIQUE PETITE ENFANCE

## Orientation stratégique 3

## PRÊTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX FAMILLES AVEC ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE PRÉCARITÉ (ACCESSIBILITÉ, INCLUSION)

Action 3.1	FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE DANS LES MODES D'ACCUEIL COLLECTIF ET METTRE EN ŒUVRE LE BONUS « INCLUSION HANDICAP »
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître l'existence du bonus handicap aux gestionnaires d'EAJE</li> <li>- Développer des actions favorisant l'accueil des enfants handicapés en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et en accueil individuel.</li> <li>- Augmenter le taux d'enfant bénéficiant de l'AEEH ou en cours de détection dans les accueils formels</li> <li>- Favoriser une répartition équilibrée des enfants handicapés au sein des différents modes de garde</li> </ul>
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de communication à mener auprès des travailleurs sociaux, des acteurs du soutien à la parentalité et des publics : orientation vers les modes d'accueil formels (EAJE, MAM), conditions de bénéfice de la majoration du complément de libre choix de mode de garde (CMG), versement en tiers payant, valorisation des actions passerelles, etc.</li> <li>- Communication spécifique auprès des assistant(e) maternel(le)s du territoire pour favoriser l'accueil d'enfants handicapés (capacité et conditions d'accueil, revenu)</li> <li>- Définir un objectif d'augmentation du taux de familles d'enfants handicapés accueillies en EAJE</li> <li>- Promouvoir la charte d'accueil de l'enfant demandant une attention particulière</li> <li>- Coordination CTG autour de l'inclusion sociale et du handicap pour les accueils de la petite enfance</li> </ul>
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants à particularité accueillis dans les EAJE et chez les assistantes maternelles</li> <li>- Répartition des accueils d'enfants handicapés entre EAJE</li> <li>- Part des enfants percevant l'AEEH et bénéficiaires d'un mode d'accueil formel</li> <li>- Nombre de bénéficiaires du CMG (complément de libre choix de mode de garde) majoré</li> <li>- Progression de la consommation des crédits bonus handicap</li> </ul>
Objectifs échéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser la ligne budgétaire dédiée au bonus « inclusion handicap » en direction des EAJE</li> <li>- Doubler le nombre d'enfants à particularité dans les modes d'accueil formel d'ici 2022</li> <li>- Atteindre un taux de 5% d'enfants bénéficiaires de l'AEEH dans les accueils collectifs d'ici 2022</li> </ul>
Partenaires mobilisés	CIAS - CAGD - Communes du Grand Dax – RPE – CAF – Conseil départemental - JPA

<b>THÉMATIQUE PETITE ENFANCE</b>	
<b>Orientation stratégique 3</b>	
<b>PRÊTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX FAMILLES AVEC ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE PRÉCARITÉ (ACCESSIBILITÉ, INCLUSION)</b>	
<b>Action 3.2</b>	<b>FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE DANS LES MODES D'ACCUEIL COLLECTIFS ET METTRE EN ŒUVRE LE BONUS « MIXITE SOCIALE »</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître l'existence du bonus mixité aux gestionnaires d'EAJE</li> <li>- Développer des actions favorisant l'accueil des enfants de familles modestes ou fragiles en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)</li> <li>- Augmenter le taux d'accueil des enfants de familles modestes ou fragiles en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)</li> <li>- Favoriser une répartition équilibrée des enfants de familles modestes ou fragiles au sein des différents modes de garde</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de communication à mener auprès des travailleurs sociaux, des acteurs du soutien à la parentalité et des publics : orientation vers les modes d'accueil formels (EAJE, MAM), conditions de bénéficiaire de la majoration du complément de libre choix de mode de garde (CMG), versement en tiers payant, valorisation des actions passerelles, etc.</li> <li>- Accompagner et verser le bonus mixité aux EAJE éligibles</li> <li>- Mobiliser les travailleurs sociaux et les acteurs du soutien à la parentalité pour l'orientation vers les modes d'accueil formels</li> <li>- Définir un objectif d'augmentation du taux de familles modestes ou fragiles accueillies en EAJE</li> <li>- Coordination CTG autour de l'inclusion sociale et du handicap pour les accueils de la petite enfance</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants de familles modestes ou fragiles accueillis dans les EAJE et chez les assistantes maternelles</li> <li>- Répartition des accueils d'enfants de familles modestes ou fragiles entre EAJE</li> <li>- Nombre d'EAJE bénéficiant du bonus mixité sur le territoire</li> <li>- Nombre de bénéficiaires du CMG (complément de libre choix de mode de garde) majoré</li> <li>- Progression de la consommation des crédits bonus mixité</li> </ul>
<b>Objectifs échéance(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la ligne budgétaire dédiée au bonus mixité (2021 et suivantes)</li> <li>- Taux de familles modestes accueillies dans les EAJE égal à 20% en 2022</li> </ul>
<b>Partenaires mobilisés</b>	CIAS - CAGD - Communes du Grand Dax – RPE – CAF – Conseil départemental – JPA - DSDEN

THÉMATIQUE PETITE ENFANCE	
Orientation stratégique 4	
PROMOUVOIR L'INFORMATION DES FAMILLES	
Action 4.1	<b>PROMOUVOIR LES OUTILS D'INFORMATION CAF-PMI</b>
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmoniser la prise en charge des demandes des familles</li> <li>- S'appuyer sur des services en ligne basés sur la géolocalisation et la dématérialisation (monenfant.fr, Landes.fr)</li> <li>- Harmoniser les règles d'attribution des places de crèche du Grand Dax</li> <li>- Informer les familles via le Guide de la petite enfance du Grand Dax recensant l'ensemble des services petite enfance sur le territoire du Grand Dax : accueil collectif, accueil familial, accueil individuel, lieu d'information, d'orientation et d'animation et lieux d'échanges entre parents</li> </ul>
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RPE en tant que lieu d'information</li> <li>- Guide de la petite enfance du Grand Dax en ligne</li> <li>- Services en ligne basés sur la géolocalisation et la dématérialisation (monenfant.fr, Landes.fr)</li> <li>- Charte départementale sur les lieux d'information de la petite enfance (2019)</li> <li>- Mise en ligne des places disponibles par les EAJE et des AMA</li> <li>- Harmonisation des règles d'attribution des places en EAJE dans les collectivités cf. vade-mecum attribution des places en crèches porté par l'Association des Maires de France (AMF)</li> </ul>
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et taux d'assistantes maternelles et d'EAJE mettant à jour leurs disponibilités en ligne.</li> <li>- Délai d'obtention d'un rendez-vous après formulation d'une demande en ligne.</li> <li>- Délai de traitement des demandes et taux d'obtention d'une solution.</li> </ul>
Objectifs Echéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir le RPE en tant que lieux d'information de la petite enfance (LINF Monenfant.fr)</li> <li>- Maintenir la mise à jour du Guide de la petite enfance du Grand Dax</li> <li>- Maintenir le taux de référencement annuel des AMA (CAGD = 61 %) au-dessus de la moyenne départementale (58%) tout au long de la CTG</li> </ul>
Partenaires mobilisés	CIAS - CAGD - Communes du Grand Dax – Conseil départemental – RPE – MSA – CAF – gestionnaires associatifs et privés d'EAJE

<b>THÉMATIQUE PETITE ENFANCE</b>	
<b>Orientation stratégique 4</b>	
<b>PROMOUVOIR L'INFORMATION DES FAMILLES</b>	
<b>Action 4.2</b>	<b>INFORMATION GÉNÉRALE VERS LES FAMILLES SUR L'IMPORTANCE D'UNE SOCIALISATION PRÉCOCE</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer vers les familles sur les enjeux de la socialisation précoce (modes d'accueil formels et scolarisation).</li> <li>- Favoriser le conventionnement des temps passerelles et les développer également en faveur des modes d'accueil individuels.</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<p>Actions de communication générale portées par les parties signataires du SDSF40.</p> <p>Sensibilisation territorialisée dans le cadre des plans éducatifs de territoires (PEDT) communaux et de la convention territoriale globale.</p> <p>Promotion des conventions passerelles EAJE/DSDEN</p> <p>Promotion des temps passerelles auprès des assistant(e)s maternel(le)s par les Relais d'Assistants Maternels.</p> <p>Financements des temps passerelles dans le cadre des Fonds Publics et Territoires/actions innovantes</p> <p>Développer les temps passerelles pour faciliter le passage à l'école</p>
<b>Indicateur(s)</b>	<p>Nombre d'actions de communication générale</p> <p>Nombre de conventions passerelles DSDEN/EAJE</p> <p>Nombre de temps passerelles non-conventionnés</p> <p>Nombre de classes de très petites sections (TPS)</p>
<b>Objectifs échéance(s)</b>	<p>Elaboration d'un plan de communication pluriannuel vers les familles.</p> <p>Progression des temps passerelles sur la base de l'existant 2020.</p>
<b>Partenaires mobilisés</b>	<p>CIAS - CAGD - Communes du Grand Dax – Conseil départemental – DSDEN – CAF</p>

## THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE

<b>THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE</b>	
<b>Orientation stratégique 1</b>	
<b>PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LA COHERENCE EDUCATIVE SUR LES TERRITOIRES</b>	
<b>Action 1.1</b>	<b>PROMOUVOIR LA QUALITE DES PROJETS D'ANIMATION</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir le projet éducatif de territoire (PEDT) comme le pilier de la qualité éducative d'un territoire.</li> <li>- Proposer des animations diversifiées, de qualité et explorant de nouvelles pratiques éducatives</li> <li>- Maitriser les techniques d'animation en faveur de toutes les catégories d'âge</li> <li>- Faire découvrir les valeurs sportives, culturelles ou environnementales qui permettront aux enfants de s'inscrire dans un process continu (club sportif, école culturelles, participation à des actions de protection de l'environnement...)</li> <li>- Proposer des animations partagées par les différents professionnels du territoire Favoriser la mixité sociale au sein des accueils de mineurs</li> <li>- Mettre en œuvre des plans mercredis</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en réseau des coordonnateurs PEDT au niveau départemental</li> <li>-Perfectionnement des directeurs des ACM (cahier des charges départemental en association avec des acteurs de terrain)</li> <li>-Sensibiliser les élus aux les enjeux éducatifs</li> <li>- Recensement des plans de formation des ALSH, partage des informations</li> <li>- Proposer des actions de formations coordonnées</li> <li>- Participation financière du CIAS du Grand Dax « projets de réseau »</li> <li>- Faciliter les échanges de pratiques notamment sur les populations plus difficiles à toucher (adolescents)</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de communes couvertes par un PEDT</li> <li>- Nombre de labélisations plans mercredi et montant des bonifications versées.</li> <li>- Nombre d'accueils périscolaires déclarés</li> <li>- Mixité sociale dans les ALSH (bénéficiaires de l'aide des partenaires)</li> <li>- Qualification des encadrants (pourcentage d'encadrants titulaires du BAFA, du DEJEPS, nombre de formations partagées/suivies)</li> <li>-Montant des financements CIAS</li> </ul>
<b>Objectifs Echéance(s)</b>	<p>Maintenir le nombre de communes couvertes par un PEDT</p> <p>Construire une culture commune de la formation et favoriser les échanges entre structures</p> <p>Consolider ou promouvoir un espace jeune dans toutes les communes de plus de 5000 habitants</p> <p>Formaliser un objectif de mixité sociale</p>
<b>Partenaires mobilisés</b>	<p>CAGD – CIAS- Communes du Grand Dax – Conseil départemental - SDJES – CAF – Associations de jeunesse et d'éducation populaire</p>

<b>THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE</b>	
<b>Orientation stratégique 1</b>	
<b>PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LA COHERENCE EDUCATIVE SUR LES TERRITOIRES</b>	
<b>Action 1.2</b>	<b>REPERER LES PRATIQUES ET FAVORISER LES ECHANGES ENTRE ESPACES JEUNES ET ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la fréquentation des espaces jeunes et ALSH</li> <li>- Favoriser la complémentarité de l'offre d'activités proposée par les différents acteurs du territoire du Grand Dax</li> <li>- Inciter à la mobilité géographique par la participation aux activités proposées sur l'ensemble du territoire</li> <li>- Constituer un groupe d'échange de pratiques entre professionnels d'animation du territoire</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion d'informations auprès des jeunes et parents : forum de rentrée scolaire, etc.</li> <li>- Elaborer des passerelles entre ALSH et espaces jeunes pour favoriser la continuité d'animation</li> <li>- Transmission des supports d'information autour de l'offre développés par les acteurs (agendas d'animation, initiatives)</li> <li>- Communication autour de l'offre de transport en commun et des mobilités alternatives</li> <li>- Construction d'une offre groupée</li> <li>- Coordination CTG : constitution d'un groupe de travail animation</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de l'origine géographique des participants aux activités par chaque acteur</li> <li>- Suivi du mode de déplacement des participants</li> <li>- Mesure de la fidélisation des participants (y compris des ALSH vers les espaces jeunes)</li> </ul>
<b>Objectifs - Echéance(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution d'une offre annuelle d'animation du territoire</li> <li>- Optimiser la participation aux activités proposées</li> </ul>
<b>Partenaires mobilisés</b>	CAGD – CIAS- Communes et groupements du Grand Dax – SDJES– Conseil départemental – CAF



<b>THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE</b>	
<b>Orientation stratégique 2</b>	
<b>DEVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DE LOISIRS</b>	
<b>Action 2 .1</b>	<b>MESURER ET AUGMENTER LA FREQUENTATION DES ESPACES JEUNES ET ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT NOTAMMENT DES ENFANTS ISSUS DES QPV ET AGIR EN CONSEQUENCE</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir et développer dans les ALSH des niveaux de fréquentation moyens départementaux.</li> <li>Ensemble des ALSH de la CAGD :10,86 % des enfants de 3-11 ans accueillis et 9,5% au niveau départemental.</li> <li>- Développer la fréquentation des enfants issus de familles modestes ou fragiles et d'enfants à particularités (cf. fiches 3.1 et 3.2)</li> <li>- Travailler le lien entre structures ALSH et jeunesse pour les enfants de familles modestes ou fragiles et d'enfants à besoins particuliers</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic préalable de la fréquentation par établissement (tarification, places disponibles, mixité) avant d'augmenter la capacité d'accueil</li> <li>- Action de communication autour de l'accueil en ALSH ou espaces jeunes en périodes d'inscriptions, à la rentrée scolaire (forum de rentrée, relais des établissements scolaires du territoire, guide de la parentalité)</li> <li>- Elaborer des passerelles entre ALSH et espaces jeunes pour favoriser la continuité d'animation</li> <li>- Mise en place de la tarification unifiée quel que soit le lieu de la résidence</li> <li>- Harmonisation de la tarification au niveau communautaire et du reste à charge des familles selon les quotients familiaux</li> <li>- Fonds d'action sociale CAF</li> <li>- Coordination CTG des acteurs de l'enfance et la jeunesse du territoire</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de la fréquentation générale et par établissement</li> <li>- Taux d'accueil d'enfants issus de familles modestes ou fragiles ou d'enfants en situation de handicap</li> <li>- Taux d'accueil d'enfants issus de familles issus des QPV</li> </ul>
<b>Objectifs - Echéance(s)</b>	-Maintenir à minima le taux d'accueil <b>de 10,86 %</b> la population des 3-11 ans sur l'ensemble des ALSH du Grand Dax
<b>Partenaires mobilisés</b>	CAGD – CIAS- Communes et groupements du Grand Dax – SDJES– Conseil départemental – CAF

<b>THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE</b>	
<b>Orientation stratégique 3</b>	
<b>PRETER UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX FAMILLES AVEC ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE PRECARITE (ACCESSIBILITE)</b>	
<b>Action 3.1</b>	<b>ACCUEILLIR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU A BESOINS PARTICULIERS DANS LES ACCUEILS DE MINEURS</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesurer, maintenir et augmenter le nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis dans les accueils de mineurs.</li> <li>- Rendre naturelle l'inclusion des enfants porteurs de handicap</li> <li>- Amener les parents à être acteurs de l'accueil de leur enfant (élaborer le projet d'accueil) et à signaler ses particularités</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des travaux transversaux de la cellule handicap sur l'inclusion et la levée des freins des parents et des accueillants</li> <li>- Actions de communication autour de l'inclusion des enfants handicapés ou à besoins particuliers</li> <li>- Actions de formation des personnels autour de l'identification et de la prise en charge des enfants handicapés ou à besoins particuliers</li> <li>- Actions de sensibilisation des autres enfants autour de l'inclusion des enfants handicapés ou à besoins particuliers au sein des collectifs</li> <li>- Prise en compte des recommandations du Plan autisme</li> <li>- Convergence de la prise en charge par les fonds publics et territoires et des bonus handicap petite enfance.</li> <li>- Créer les aménagements nécessaires et renforcer les moyens d'encadrement dans les lieux d'accueil</li> <li>- Coordination CTG des acteurs de l'enfance et la jeunesse du territoire</li> <li>- Appel à projet CAF : accueil des enfants en situation de handicap</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des ALSH accueillant des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers</li> <li>- Nombre de projets d'accueil mis en œuvre</li> <li>- Nombre d'enfants accueillis avec ou sans droits ouverts au sens MDPH ou ayant des besoins particuliers</li> <li>- Taux de réinscription</li> </ul>
<b>Objectifs échéance(s)</b>	Faire progresser l'accueil des enfants à besoins particuliers le mercredi et pendant les vacances
<b>Partenaires mobilisés</b>	CAGD – CIAS- Communes et groupements du Grand Dax – CAF – SDJES Communes du Grand Dax – Cellule handicap départementale et ses membres – JPA – thérapeutes

<b>THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE</b>	
<b>Orientation stratégique 3</b>	
<b>FAVORISER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE PRECARITE (ACCESSIBILITE)</b>	
<b>Action 3.2</b>	<b>VEILLER A LA MIXITE SOCIALE DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS DE MINEURS</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesurer la mixité sociale des enfants au sein des accueils de loisirs et des séjours de vacances</li> <li>- Equilibrer la fréquentation des accueils de mineurs dans le sens de la mixité sociale et du vivre ensemble.</li> <li>- Inciter les parents à inscrire leur enfant dans les structures d'accueil de mineurs</li> <li>- Analyser la fréquentation des accueils de mineurs par genre et niveau de ressources</li> <li>- Mesurer et développer l'accueil en ALSH des enfants issus des quartiers prioritaires</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographier les ALSH selon le taux de mixité sociale</li> <li>- Intégrer un objectif de mixité dans le contrat d'agglomération</li> <li>- Dispositifs d'accompagnement du type « chantier pauvreté-précarité » (ALSH) ou « Cap vacances pour tous » (séjours)</li> <li>- Promotion de la progressivité des tarifs des collectivités</li> <li>- Barèmes d'aides au temps libre des partenaires (CAF – département)</li> <li>- Actions de communication auprès des parents lors de temps dédiés : réinscriptions et forums de rentrée scolaires</li> <li>- Coordination CTG des acteurs de l'enfance et la jeunesse du territoire</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de la répartition des familles bénéficiaires selon leur quotient familial</li> <li>- Analyse de la répartition des enfants issus des quartiers prioritaires</li> <li>- Taux de réinscription des enfants accueillis</li> <li>- Taux de fréquentation par genre, en pourcentage de la population totale de chaque sexe dans chaque tranche d'âge</li> </ul>
<b>Objectifs - Echéance(s)</b>	Répartition équilibrée des familles bénéficiaires selon les quotients familiaux Elaborer et mettre en œuvre des mesures correctives en cas de déséquilibre de fréquentation filles-garçons et du niveau de ressources
<b>Partenaires mobilisés</b>	CAGD- CIAS– SDJES – Conseil départemental – CAF – Associations familiales

## THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE

## Orientation stratégique 4

## FAVORISER L'AUTONOMIE, L'EMANCIPATION DES JEUNES ET LEUR ENGAGEMENT CITOYEN

<b>Action 4.1</b>	<b>STRUCTURER ET ACCOMPAGNER, A L'ECHELLE DU TERRITOIRE, DES ESPACES PROPOSANT DES OUTILS OU DEMARCHES FAVORISANT L'AUTONOMIE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et créer des espaces mettant en œuvre cette orientation</li> <li>- Développer l'articulation entre ces espaces pour leur permettre d'acquérir une culture partagée sur les questions de jeunesse, de mutualiser les outils et d'optimiser la cohérence et la complémentarité des actions.</li> <li>- Maintenir et développer les actions du Point d'Information Jeunesse de Dax</li> <li>- Repérer des espaces dédiés pour lancer la nouvelle Prestation de Service Jeunes de la CAF</li> <li>- Promouvoir le dispositif Boussole des jeunes (en cours de mise en place au niveau départemental)</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir, former et outiller les structures de jeunesse du territoire pour favoriser un dialogue structuré (séminaires, consultations, conférences, événements, débats, réunions...)</li> <li>- Articuler le nouveau dispositif PSJ avec le dispositif Landes Imaginations</li> <li>- Boussole des jeunes - MILO</li> <li>- Élargir la mise en réseau des acteurs de l'animation en direction des adolescents et des jeunes (les dispositifs d'accompagnement de projets de jeunes, les espaces jeunes...)</li> <li>- Fonds publics et territoire – Volet jeunesse Ados citoyenneté</li> <li>- Coordination CTG des acteurs de la jeunesse</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'espaces éligibles à la nouvelle prestation de service jeunes</li> <li>- Nombre de temps de travail réunissant l'ensemble des acteurs</li> <li>- Nombre d'acteurs participant aux réunions</li> <li>- Nombre d'heures d'animations retenues pour la PSEJ</li> </ul>
<b>Objectifs échéance(s)</b>	<p>Mener une réflexion pour repérer 1 espace à la nouvelle PS jeunes d'ici fin 2022</p> <p>Intégrer le dispositif boussole des jeunes</p>
<b>Partenaires mobilisés</b>	<p>CAGD- CIAS- Communes et groupements du Grand Dax – SDJES – CAF – MSA – Associations de jeunesse et d'éducation populaire – Conseil départemental-MILO</p>

<b>THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE</b>	
<b>Orientation stratégique 4</b>	
<b>FAVORISER L'AUTONOMIE, L'EMANCIPATION DES JEUNES ET LEUR ENGAGEMENT CITOYEN</b>	
<b>Action 4.2</b>	<b>DONNER L'OPPORTUNITE A TOUS LES JEUNES DE VIVRE UN ENGAGEMENT CITOYEN</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir à tous les jeunes un service civique de qualité</li> <li>- Permettre l'accès de tous les jeunes à une information de qualité et de proximité permettant leur engagement citoyen</li> <li>- Permettre aux jeunes de vivre une expérience de mobilité internationale</li> <li>- Soutenir l'initiative et la participation des jeunes à la gouvernance, l'élaboration, la mise en place et l'évaluation des projets qui les concernent</li> <li>- maintenir et développer les actions du Point d'Information Jeunesse</li> <li>- Encourager l'obtention du BAFA</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager, accompagner, valoriser et faire connaître les projets du territoire portés par les jeunes : Landes Imaginations, ATEC, junior associations, conseils de jeunes</li> <li>- Promouvoir et accompagner le dispositif service civique par la SDJES</li> <li>- Renforcer la lisibilité du réseau Information jeunesse et développer les interventions hors les murs</li> <li>- Faire connaître et promouvoir le pack XL auprès des jeunes et des associations</li> <li>- Former les acteurs à la mobilité européenne et internationale</li> <li>- Aider les séjours linguistiques via la CAF ou Wipsee (Maison de l'Europe – Pontonx).</li> <li>- Développer des actions favorisant le dialogue avec les jeunes dont le dialogue structuré</li> <li>- Dispositif partenarial d'aide au BAFA avec demande unique (instruction partenariale ; mise en commun des financements)</li> <li>- Coordination CTG des acteurs de la jeunesse</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jeunes en service civique et diversité des structures d'accueil et des missions</li> <li>- Nombre de projets de mobilité internationale, de projets d'échanges européens et nombre de jeunes impactés</li> <li>- Nombre de projets de jeunes accompagnés et nombre de jeunes impactés</li> <li>- Nombre d'événements mis en place dans le cadre du dialogue structuré</li> <li>- Nombre d'aides apportées par les institutions pour l'engagement des jeunes et montants affectés</li> <li>- Nombre d'obtentions BAFA et taux de réussite</li> </ul>
<b>Objectifs Echéance(s)</b>	Développer les dispositifs en direction des jeunes
<b>Partenaires mobilisés</b>	CAGD – CIAS - Communes du Grand Dax – SDJES– Conseil départemental – CAF- MSA - associations de jeunesse et d'éducation populaire – Conseil régional

<b>THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE</b>	
<b>Orientation stratégique 4</b> <b>FAVORISER L'AUTONOMIE, L'EMANCIPATION DES JEUNES ET LEUR</b> <b>ENGAGEMENT CITOYEN</b>	
<b>Action 4.3</b>	<b>EDUQUER AUX CULTURES NUMERIQUES</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les inégalités autour du numérique</li> <li>- Favoriser la maîtrise des outils</li> <li>- Développer une réflexion sur les usages du numérique et sur soi (acceptation, consentement, etc.)</li> <li>- Maintenir 2 promeneurs du net labélisés sur le Grand Dax</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en réseau les acteurs de l'éducation et de la médiation numérique</li> <li>- Former les professionnels de l'animation pour accompagner les jeunes dans un usage responsable et éclairé du numérique</li> <li>- Promouvoir les actions favorisant l'usage responsable et citoyen du numérique dans les ALSH, les accueils de jeunes, les SIJ, les établissements scolaires (via notamment les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté)...</li> <li>- Informer et orienter les jeunes et leurs familles vers les ressources qui leur sont dédiées, dont les ressources numériques : Net écoute, alendroit40, etc...</li> <li>- Généraliser le dispositif des promeneurs du net et créer un réseau de promeneurs</li> <li>- Mener des actions de sensibilisation (boîtes solidaires, logique de consentement, cyberharcèlement, ...) avec des jeunes porteurs de témoignages</li> <li>- Développer le dispositif « Promeneurs du net » sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination CTG des acteurs de la jeunesse</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de promeneurs du net agréés et bilans qualitatifs d'activités</li> <li>- Temps de travail dédié à la mission de PDN</li> <li>- Nombre de temps de travail réunissant les acteurs</li> <li>- Nombre de projets, nombre d'acteurs</li> <li>- Nombre d'actions menées</li> </ul>
<b>Objectifs échéance(s)</b>	Maintenir 2 promeneurs du net labélisés
<b>Partenaires mobilisés</b>	CAGD- CIAS- Communes du Grand Dax – CAF – MSA – SDJES – Conseil départemental – associations – DSDEN

<b>THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE</b>	
<b>Orientation stratégique 4</b> <b>FAVORISER L'AUTONOMIE, L'ÉMANCIPATION DES JEUNES ET LEUR ENGAGEMENT CITOYEN</b>	
<b>Action 4 .4</b>	<b>CONTRIBUER A L'AUTONOMIE DES JEUNES DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lever les freins d'accès à l'autonomie (santé, précarité, mobilité, information, accès aux droits, logement...)</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui sur les parcours existants (parcours santé, accès aux droits..)</li> <li>- Renforcement de la coopération entre les partenaires pour construire des parcours de jeunesse cohérents</li> <li>- Accès des jeunes à une information de qualité et de proximité dans les domaines qui les concernent notamment par la création d'un guide dématérialisé pour les jeunes (lien avec « La boussole des jeunes »)</li> <li>- Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté</li> <li>- Coordination CTG des acteurs de la jeunesse</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions</li> <li>- Nombres de partenaires mobilisés</li> </ul>
<b>Objectifs Echéance(s)</b>	- Monter en charge et enrichir les parcours existants sur un mode partenarial (2022)
<b>Partenaires mobilisés</b>	Communes du Grand Dax - SDJES – Conseil départemental – CAF – MSA - Associations de jeunesse et d'éducation populaire – Mission locale – CPAM – CIO ...

## THÉMATIQUE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ



## THÉMATIQUE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

## Orientation stratégique 1

**DÉCLINER LA STRATÉGIE NATIONALE  
DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ (SNSP) AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL**

<b>Action 1-1</b>	<b>RÉPERTORIER LES ACTIONS EXISTANTES SELON LES CHAPITRES DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associer le comité territorial parentalité, les acteurs du REAAP Landes et du Grand Dax à la démarche</li> <li>- Assurer la part des projets REAAP en rapport avec la SNSP</li> <li>- Développer l'information des familles autour des dispositifs de soutien existants et les modalités de sollicitation</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SNSP et SDSF 40</li> <li>- Travail du comité territorial parentalité et coordination de la CTG du Grand Dax</li> <li>- Appels à projet et bilans du REAAP des Landes</li> <li>- Mois des familles landaises</li> <li>- Guide de la parentalité du Grand Dax</li> <li>- Actions propres des acteurs du soutien à la parentalité, participations à des manifestations locales (ex : Berges éphémères à Dax)</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions, projets ou structures d'accompagnement à la parentalité par thématique définie par la SNSP et par enjeu transversal (dont le Mois des familles landaises)</li> <li>- Nombre de familles concernées et indicateur de renouvellement des participants</li> <li>- Nombre de réunions du Comité Territorial Parentalité</li> </ul>
<b>Objectifs Echéance(s)</b>	- 100% des actions financées dans le cadre de dispositifs parentalité inventoriés par thématique en 2021
<b>Partenaires mobilisés</b>	Acteurs du REAAP Landes et du Grand Dax Membres du comité technique départemental parentalité

THÉMATIQUE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ	
<b>Orientation stratégique 1</b> <b>DÉCLINER LA STRATÉGIE NATIONALE</b> <b>DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ (SNSP) AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Action 1-2</b>	<b>POURSUIVRE ET DEVELOPPER LE TRAVAIL DU</b> <b>COMITE TERRITORIAL PARENTALITE</b>
<b>Objectif(s)</b> <b>opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les chapitres de la SNSP dans l'évaluation des appels à projets parentalité 2020 à 2024</li> <li>- Axer les appels à projet autour des problématiques détectées par le réseau territorial parentalité : mobilité, aide à l'insertion, accès aux accueils de mineurs, lien parent-enfant</li> <li>- Maintenir et consolider le champ d'intervention du Comité Territorial parentalité à une dimension intercommunale</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SNSP / SDSF40 / CTG Grand Dax / PEDT locaux</li> <li>- Travail du comité territorial parentalité et coordination de la CTG du Grand Dax</li> <li>- Appel à projet et bilans du Reap Landes</li> <li>- Mois des familles landaises</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions, projets ou structures d'accompagnement à la parentalité par thématique définie par la SnsP et par enjeu transversal</li> <li>- Evolution du nombre de familles couvertes par des actions de soutien à la parentalité</li> </ul>
<b>Objectifs Echéance(s)</b>	<p>Poursuivre et maintenir les actions labélisées/financées dans le cadre du REAAP</p> <p>Maintenir et consolider le champ d'intervention du Comité Territorial parentalité vers une dimension intercommunale dès 2022</p>
<b>Partenaires mobilisés</b>	Acteurs parentalité du Reap Landes et du Grand Dax – Membres du comité territorial parentalité

<b>THÉMATIQUE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ</b>	
<b>Orientation stratégique 1</b> <b>DÉCLINER LA STRATÉGIE NATIONALE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ (SNSP) AU NIVEAU LOCAL</b>	
<b>Action 1-3</b>	<b>SOUTENIR LES FAMILLES LES PLUS FRAGILES</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre de familles couvertes par des actions de soutien à la parentalité</li> <li>- Contribuer à lever les freins des familles notamment en élaborant un plan de communication valorisant le Reaap des Landes et faire connaître aux élus et décideurs la plus-value sociale de ce type d'actions</li> <li>- Recenser, et valoriser dans le cadre du Reaap Landes, des dispositifs de « petits déjeuners pour tous », dans les écoles, promouvant l'éducation alimentaire (cf. plan lutte contre la pauvreté)</li> <li>- Soutenir les actions à destination des publics en situation de fragilité (monoparentalité, handicap, jeunes parents, parents après la séparation...) dans le cadre du Reaap Landes ou d'autres dispositifs</li> <li>- Améliorer la connaissance des besoins des familles les plus fragiles</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil inconditionnel dans les centres médico sociaux du conseil départemental</li> <li>- Mise en réseau des accueillants LAEP et poursuite du maillage territorial en lieux d'accueil enfant-parents : espaces rencontres, lieux d'accueil enfant-parents, ALSH, EAJE, RPE, bibliothèques, ludothèques et médiathèques...</li> <li>- Appel à projet Reaap Landes et Mois des familles landaises</li> <li>- SNSP, plan national de lutte contre la pauvreté (volet parentalité)</li> <li>- Coordination CTG et comités territoriaux parentalité (CTP)</li> <li>- Equipes de travailleurs sociaux institutionnels et aide à domicile</li> <li>- ADONIS (Aide à domicile observatoire national des interventions sociales)</li> <li>- Action « Parents après la séparation » (Pals)</li> <li>- Guide de la parentalité</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions de soutien à la parentalité conduites</li> <li>- Nombre de dispositifs de « petits déjeuners pour tous » recensés par la DSDEN,</li> <li>- Nombre de parents associés au dispositif de « petits déjeuners pour tous »</li> <li>- Nombre de familles bénéficiaires de l'action collective PALS</li> </ul>
<b>Objectifs Echéance(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de communication valorisant les actions présentées dans le cadre du Reaap</li> <li>- Augmentation des familles couvertes par des actions de soutien à la parentalité</li> </ul>
<b>Partenaires mobilisés</b>	CAGD – CIAS - Communes du Grand Dax – Membres du comité territorial parentalité - Structures d'accueil petite enfance et jeunesse

<b>THÉMATIQUE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ</b>	
<b>Orientation stratégique 2</b>	
<b>PROMOUVOIR L'INFORMATION DES FAMILLES</b>	
<b>Action 3-1</b>	<b>INVENTORIER LES RESSOURCES D'INFORMATION SUR LA PARENTALITE ET LES METTRE A DISPOSITION</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	Recenser l'ensemble des actions de soutien à la parentalité dans le « guide de la parentalité »  Recenser les actions de soutien à la parentalité sous Weemap pour information des familles dont celles réalisées dans le cadre du mois des familles Landaises (MDFL)
<b>Levier(s) d'action</b>	Sites internet des collectivités Centre médico sociaux monenfant.fr / Weemap Réseaux sociaux Conventions territoriales globales (Ctg) Comités territoriaux parentalité (Ctp) Appels à projets Reaap Landes et Mois des familles landaises Maisons de service public (Msap)
<b>Indicateur(s)</b>	Nombre d'actions de soutien à la parentalité réalisées sur la CAGD, saisies en ligne par les partenaires Nombre de guides de la parentalité distribués aux familles
<b>Objectifs Echéance(s)</b>	100% des actions parentalité financées dans le cadre de dispositifs saisies en ligne par les partenaires en 2021
<b>Partenaires mobilisés</b>	CAGD – CIAS - Communes du Grand Dax - Acteurs Reaap Membres du comité technique parentalité

<b>THÉMATIQUE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ</b>	
<b>Orientation stratégique 3</b>	
<b>DÉVELOPPER LE PORTAGE TRANSVERSAL DES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ</b>	
<b>Action 4-1</b>	<b>PROMOUVOIR UN VOLET PARENTALITE DANS LES PROJETS DE FONCTIONNEMENT / PEDAGOGIQUES DES PARTENAIRES CONVENTIONNES AVEC LA CAF</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le volet parentalité dans tous les projets pédagogiques des structures petite enfance, jeunesse et animation de la vie sociale</li> <li>- Participer aux réunions des réseaux d'acteurs départementaux Clas et REAAP</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<p>Projets d'établissement et/ou pédagogique des structures Appel à projets Reaap Landes Plan de communication Stratégie nationale de soutien à la parentalité (SNSP) Conventions territoriales globales (Ctg) Réseaux d'acteurs</p>
<b>Indicateur(s)</b>	<p>Part des structures financées déclinant un volet parentalité dans leur projet Nombre de réseaux intégrant un volet parentalité</p>
<b>Objectifs Echéance(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un volet parentalité dans les projets pédagogiques des structures lors de leur renouvellement</li> <li>- Participer aux réunions des réseaux d'acteurs départemental Clas et REAAP dès leur création en 2021</li> </ul>
<b>Partenaires mobilisés</b>	<p>Collectivités – Acteurs Reaap – structures petite enfance, jeunesse, de l'animation de la vie sociale... Membres du comité technique parentalité</p>

## THÉMATIQUE SOUTIEN À L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

<b>THÉMATIQUE SOUTIEN À L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE</b>	
<b>Orientation stratégique 1</b>	
<b>DÉVELOPPER UNE CULTURE DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE</b>	
<b>Action 1-2</b>	<b>PARTICIPER AU RÉSEAU DES ACTEURS DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux rencontres du réseau départemental d'acteurs de l'animation de la vie sociale de l'animation de la vie sociale : favoriser l'échange d'expérience et valoriser les bonnes pratiques</li> <li>- Au niveau local : co-construire une manifestation annuelle sur l'animation de la vie sociale (ex : Berges éphémères)</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma d'animation de la vie sociale</li> <li>- Réseau départemental EVS</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participation aux réunions du réseau</li> <li>- nombre de manifestations locales</li> </ul>
<b>Objectifs Echéance(s)</b>	Participer aux réunions du réseau départemental AVS dès sa création
<b>Partenaires mobilisés</b>	Communes du Grand Dax – Comité technique départemental d'animation de la vie sociale - CAF – Conseil départemental — Fédération des centres sociaux 64 -

<b>THÉMATIQUE SOUTIEN À L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE</b>	
<b>Orientation stratégique 2</b>	
<b>DÉVELOPPER SERVICES A LA POPULATION DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE</b>	
<b>Action 2-1</b>	<b>MAINTENIR ET CONSOLIDER L'EXISTANT ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE SERVICE</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<p>Mailler le territoire, maintenir et consolider l'animation de la vie sociale à l'ensemble des communes du territoire</p> <p>Développer les partenariats dans toutes les communes</p> <p>Intégrer de manière intercommunale, les thématiques du schéma départemental des services aux familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ relais des politiques de prévention et d'inclusion (stratégie de lutte contre la pauvreté, soutien à la parentalité, prévention des addictions, prévention des violences faites aux femmes, promotion des valeurs de la République, lutte contre l'illettrisme...)</li> <li>○ accès aux droits et inclusion numérique</li> <li>○ information et services aux familles</li> <li>○ association des usagers et des acteurs du territoire</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamiques locales</li> <li>- Schéma d'animation de la vie sociale</li> <li>- Coordination CTG</li> <li>- Prestations de service Animation Globale et Animation collective Famille</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de structures accueillantes</li> <li>- Évolution du contenu des projets d'animation</li> </ul>
<b>Objectifs Echéance(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation et réouverture de l'espace de proximité de Cuyès courant 2022 (maintien du fonctionnement/projet social sur la période de transition sur le quartier du Gond)</li> <li>- Aménagement d'un espace d'accueil dans le quartier du Sablar</li> </ul>
<b>Partenaires mobilisés</b>	Communes du Grand Dax – CIAS - Comité technique départemental d'animation de la vie sociale – CAF – Politique de la ville - Conseil départemental – MSA



## THÉMATIQUE TRANSVERSALITE

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20220211-20220210-4-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2022  
Date de réception préfecture : 14/02/2022

<b>THÉMATIQUE TRANSVERSALITE</b>	
<b>orientation stratégique 1</b> <b>COORDINATION DE LA CTG</b> <b>POSTE DE CHARGE DE COOPERATION CTG</b>	
<b>Action 1-1</b>	<b>METTRE EN ŒUVRE LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA COLLECTIVITE LOCALE</b> <b>EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ET DE REDYNAMISATION DU TERRITOIRE</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduire des diagnostics territoriaux ou thématiques</li> <li>- Assister et conseiller les élus et les comités de pilotages</li> <li>- Accompagner la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG</li> <li>- Développer et animer la contractualisation, les partenariats et les réseaux professionnels</li> <li>- Organiser et animer la relation avec la population</li> <li>- Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Référentiel emploi CNAF de la fonction de Chargé de coopération CTG</li> <li>- CTG</li> <li>- Bonus territoires CTG / participation de la CAF au poste à hauteur de 24 000 euros par ETP par an (pour les nouveaux postes)</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ETP dédié à la mission de chargé de coopération CTG</li> <li>- Bilan d'activité annuel</li> </ul>
<b>Objectifs Échéance(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création du poste de chargé de coopération CTG début 2022</li> </ul>
<b>Partenaires mobilisés</b>	CAGD- CAF - CIAS

<b>THÉMATIQUE TRANSVERSALITE</b>	
<b>Orientation stratégique 2</b>	
<b>AIDE AU NUMERIQUE</b>	
<b>Action</b>	<b>ORGANISER ET METTRE EN OEUVRE LES MISSIONS DE CONSEILLER NUMERIQUE</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accès et la compréhension aux démarches administratives en ligne</li> <li>- Rapprocher les administrations et prestataires des services des usagers éloignés du numérique</li> <li>- Dépasser les craintes et les représentations des travailleurs.</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement d'un conseiller numérique au sein de l'équipe France services</li> <li>- Doter les publics en outils numériques</li> <li>- Favoriser la mise en place d'abonnements sociaux</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de permanences effectuées</li> <li>- Nombre de personnes accompagnées</li> <li>- Typologie des sollicitations et des solutions proposées</li> </ul>
<b>Objectifs Échéance(s)</b>	- Une sollicitation existant dans tous les milieux sociaux et sur l'ensemble du territoire intercommunal.
<b>Partenaires mobilisés</b>	Commune du Grand Dax et Grand Dax agglomération - CAF -

<b>THÉMATIQUE TRANSVERSALITE</b>	
<b>Orientation stratégique 3 POLITIQUE DE LA VILLE</b>	
<b>Action</b>	<b>FAVORISER UNE VIE SOCIALE APAISEE AU SEIN DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation du conseil citoyeneté</li> <li>- Favoriser l'animation de la vie sociale au travers des équipements de proximité</li> <li>- Déployer une équipe de terrain (adultes-relais), formée.</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces de proximité opérationnels au sein des QPV</li> <li>- Disposer d'une équipe d'adultes-relais</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant des investissements de réhabilitation</li> <li>- Nombre d'animations proposées et origine de la sollicitations-</li> </ul>
<b>Objectifs Échéance(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement de la carte de la géographie prioritaire en 2022 et maintien des labellisations QPV existantes</li> </ul>
<b>Partenaires mobilisés</b>	Communes du Grand Dax – Préfecture des Landes (délégué du préfet),-

<b>THÉMATIQUE TRANSVERSALITE</b>	
<b>Orientation stratégique</b>	
<b>GENS DU VOYAGE 4</b>	
<b>Action</b>	<b>DEVELOPPER ET SOUTENIR LES ACTIONS LIEES A LA PARENTALITE ET A L'AIDE EDUCATIVE</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<p>Soutenir les enfants dans leurs apprentissages scolaires et culturels</p> <p>Ouvrir les enfants à la culture, le sport, la vie citoyenne sur le territoire</p> <p>Faire prendre conscience aux parents de leur rôle dans le soutien à la scolarité de leurs enfants.</p> <p>Soutenir les parents, accompagner les parents non lecteurs dans la scolarité de leurs enfants</p> <p>Mettre en œuvre des actions éducatives autour du lien parents / enfants</p>
<b>Levier(s) d'action</b>	<p>Le service GDV de la CAGD accompagne les publics présents sur les aires d'accueil depuis plus de 10 ans. L'expertise des travailleurs sociaux a permis de créer une relation de confiance, cependant toujours fragile.</p> <p>Elle a également identifié les pistes de progrès à effectuer quant aux questions de parentalité et de soutien aux apprentissages des enfants.</p> <p>Un poste d'animatrice sociale, a été créé afin de permettre la mise en œuvre d'actions spécifiques. La crise sanitaire a creusé le fossé entre le public accompagné et le monde scolaire.</p>
<b>Indicateur(s)</b>	<p>Nombre d'enfants présents aux séances CLAS</p> <p>L'évolution du présentisme à l'école</p> <p>Le nombre d'enfants accédant au collège, lycée ou sur la filière technique</p> <p>Le nombre d'atelier effectués et la présence des familles</p> <p>La qualité des actions menées par le service</p> <p>L'accès aux soins</p>
<b>Objectifs Échéance(s)</b>	Actions effectuées tous les ans
<b>Partenaires mobilisés</b>	CAF, Education nationale, PAS de l'hôpital, Associations culturelles et sportives

<b>THÉMATIQUE TRANSVERSALITE</b>	
<b>Orientation stratégique 5</b>	
<b>FACILITER L'ACCES AUX DROITS</b>	
<b>Action</b>	<b>ETRE EN PROXIMITE AVEC LA POPULATION MISE EN PLACE DES ESPACES FRANCE SERVICE</b>
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Amener du service public au plus près des publics empêchés sur les territoires</li> <li>-Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents</li> <li>-une plus grande simplicité des démarches administratives avec la représentation en un même lieu des services de l'Etat, des opérateurs et des collectives territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet</li> <li>-une qualité de service renforcée avec la présence d'agents polyvalents formés et la définition d'un panier de services homogènes sur l'ensemble du réseau France services.</li> </ul>
<b>Levier(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Véhicule pour accueil itinérant</li> <li>- Animateurs de la démarche</li> <li>- Coordination avec les partenaires</li> <li>-Mise en place d'une structure communautaire itinérante assurant des permanences physiques soit dans un minibus aménagé soit en mairie sur les 20 communes du territoire</li> <li>-Deux permanences par mois sur les 18 communes rurales en mairie et deux permanences par semaine dans les quartiers de Dax (notamment les quartiers prioritaires) et de Saint Paul les Dax, avec un minibus aménagé.</li> <li>- Création d'un numéro d'appel dédié permettant la prise de rendez-vous. Possibilité de venir sans rendez-vous.</li> <li>- Mise en place d'un partenariat élargi afin de pouvoir répondre à un maximum de questions et d'orientation pour faciliter les parcours et les démarches administratives.</li> </ul>
<b>Indicateur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes fréquentant les espaces Frances Services</li> <li>- Typologie des demandes traitées</li> <li>- Taux de réponses aux demandes et orientations</li> <li>-Qualité du partenariat (nombre d'échanges, délais de réponse, nombre de partenaires) avec institutions, associations et communes</li> </ul>
<b>Objectifs Échéance(s)</b>	- Mise en œuvre depuis le 12 juillet 2021
<b>Partenaires mobilisés</b>	Communes et CA du Grand Dax – partenaires du territoire

## ANNEXE 6 : GLOSSAIRE

ACM	ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS
AEEH	ALLOCATION D'EDUCATION ENFANT HANDICAPE
ALSH	ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
AM/AMA	ASSISTANT MATERNEL
ATEC	ASSOCIATION TEMPORAIRE D'ENFANTS CITOYENS
AVIP	A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE
AVS	ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
BAFA	BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR
CAF	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
CAGD	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DAX
CD	CONSEIL DEPARTEMENTAL
CEJ	CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
CIAS	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CIO	CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION
CLAS	CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE
CMG	COMPLEMENT LIBRE CHOIX DE MODE DE GARDE
CNAF	CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
COG	CONVENTION D'OBJECTIF ET DE GESTION
CTG	CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
CTP	COMITE TERRITORIAL PARENTALITE
DEJEPS	DIPLOME D'ETAT JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORT
DSDEN	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE
EAJE	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT
EPCI	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
ETP	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
EVS	ESPACE DE VIE SOCIALE
FJT	FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS
GDV	GENS DU VOYAGE
JPA	JEUNESSE AU PLEIN AIR
LAEP	LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENTS
MAM	MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS
MDFL	MOIS DES FAMILLES LANDAISES
MDPH	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES
MILO	MISSION LOCALE
MSA	MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
PDN	PROMENEUR DU NET
PEDT	PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE
PMI	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE
PS	PRESTATION DE SERVICES
PSEJ	PRESTATION DE SERVICES ENFANCE JEUNESSE
PSJ	PRESTATION DE SERVICE JEUNES
QPV	QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE
RPE	RELAIS PETITE ENFANCE
REAAP	RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS
SDJES	SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS
SDSF	SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES
SIJ	SERVICE INFORMATION JEUNESSE
SNSP	STRATEGIE NATIONALE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Accusé de réception en préfecture  
 040-214000887-20220211-20220210-4-DE  
 Date de télétransmission : 14/02/2022  
 Date de réception préfecture : 14/02/2022

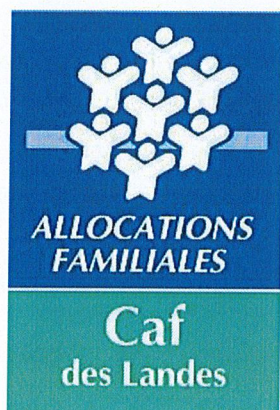
Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20220211-20220210-4-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2022  
Date de réception préfecture : 14/02/2022



# Convention Territoriale Globale

## Du Grand Dax

2021 – 2025



**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

## SOMMAIRE

Préambule	5
Article 1 - Objet de la convention territoriale globale.....	6
Article 2 - Les champs d'intervention de la Caf.....	7
Article 3 - Les champs d'intervention de la communauté d'agglomération et les communes du grand dax.....	7
Article 4 – Les enjeux et objectifs partagés au regard des besoins.....	7
4.1 Les caractéristiques des familles du territoire :.....	8
4.2 L'évaluation des services existants et les besoins à couvrir.....	8
4.3 Les points de diagnostic à approfondir pendant la durée de la convention.....	11
Article 5 - Engagements des partenaires.....	11
Article 6 - Modalités de collaboration.....	11
Article 7 - Echanges de données.....	12
Article 8 - Communication.....	12
Article 9 - Evaluation.....	13
Article 10 - Durée de la convention.....	13
Article 11 - Exécution formelle de la convention.....	13
Article 12 - La fin de la convention.....	13
Article 13 - Les recours.....	14
Article 14 - Confidentialité.....	14
Annexe 1 – Diagnostic partagé.....	17
Annexe 2 – Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales.....	21
<i>Annexe 3 – Plan d'actions 2021-2025</i> .....	22
Annexe 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg.....	23
Annexe 5 – Les financements caf au titre de l'année 2019.....	25



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales des Landes représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Claude LABARBE et par son Directeur, Monsieur Antoine BIAVA, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La communauté d'Agglomération du Grand Dax, représentée par son Président, Monsieur Julien DUBOIS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;
- La commune d'Angoumé, représentée par son maire Madame Véronique AUDOUY, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Bénesse-lès-Dax, représentée par son maire Monsieur Jean-Marie ABADIE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Candresse, représentée par son maire Madame Guylaine DUTOYA, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Dax, représentée par son adjointe au Maire Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Gourbera, représentée par son maire Monsieur Philippe CASTEL, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Herm, représentée par son maire Monsieur Philippe CAGNIMEL dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Heugas, représentée par son maire Monsieur Serge POMAREZ dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Mées, représentée par son maire Madame Sophie IRIGOYEN dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Narrosse, représentée par son maire Monsieur Gérard LE BAIL dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

Accusé de réception en préfecture  
N°11141210-4-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2022  
Date de réception préfecture : 14/02/2022

- La commune de Oeyreluy, représentée par son maire Monsieur Philippe LAFFITTE dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Rivière-Saas et Gourby, représentée par son maire Monsieur Hervé DARRIGADE dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Saint-Pandelon, représentée par son maire Monsieur Christian CARRERE dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Saint-Paul-lès-Dax, représentée par son maire Monsieur Julien BAZUS dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Saint-Vincent-de-Paul, représentée par son maire Monsieur Henri BEDAT dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Sagnac-et-Cambran, représentée par son maire Monsieur Alain BERGERAS dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Seyresse, représentée par son maire Monsieur Philippe DELMON dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Siest, représentée par son maire Monsieur Bernard LANGOUANERE dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Tercis-les-Bains, représentée par son maire Monsieur Hikmat CHAHINE dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Tethieu, représentée par son maire Monsieur Alain DUBOURDIEU dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Yzosse, représentée par son maire Monsieur Thierry BOURDILLAS dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- Le SIVU Candresse-Narrosse-Yzosse, représenté par sa présidente Corinne DULOUEAT dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son comité syndical.
- Le SIVU Bénesse-lès-Dax-Heugas-Saint-Pandelon-Siest, représenté par sa présidente Christiane LAUDOUAR dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son comité syndical.

Ci-après dénommées « la communauté d'agglomération et les communes du Grand Dax » ;

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20220211-20220210-4-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2022  
Date de réception préfecture : 14/02/2022

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf des Landes en date du 22 juin 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu les délibérations des conseils communautaires et municipaux.

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Accusé de réception en préfecture  
N° 14/02/2022  
Date de télétransmission : 14/02/2022  
Date de réception préfecture : 14/02/2022

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Convention territoriale globale couvre les domaines d'intervention suivants :

- L'accès aux droits
- L'accueil de la petite enfance
- L'accueil périscolaire et extrascolaire
- La jeunesse
- Le soutien à la parentalité
- L'animation de la vie sociale

La Convention Territoriale Globale entre la communauté d'agglomération et les communes du Grand Dax et la CAF des Landes :

- s'appuie sur le projet de territoire de la collectivité et résulte d'une analyse partagée des enjeux dans le domaine des services aux familles et de l'accès aux droits,
- intègre les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2019-2024 du département des Landes,
- s'inscrit dans l'engagement n°1 de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté relatif à « l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ».

La Convention Territoriale Globale a pour finalité le bien-vivre des familles du territoire du Grand Dax, par la création et l'animation de services co-construits avec les partenaires de terrain et adaptés aux réalités locales et quotidiennes.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf des Landes et la communauté d'agglomération et les communes du Grand Dax souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur les communes ou communauté d'agglomération (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

## **ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF**

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la communauté d'agglomération et les communes du Grand Dax concernent les champs suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

## **ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LES COMMUNES DU GRAND DAX**

La communauté d'agglomération et les communes du Grand Dax mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés (cf plan d'actions en annexe 3)

## **ARTICLE 4 – LES ENJEUX ET OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS**

Les parties signataires ont fondé leurs travaux sur les documents suivants. :

- Eléments de diagnostic issus du Schéma Départemental des Services aux Familles 2019-2024 (SDSF des Landes) et relatifs à la Communauté de communes du Pays Morcenais
- Fiche de territoire élaborée par la CAF des Landes
- Baromètre de l'offre de service petite enfance élaboré par la CAF des Landes

Sur la base des éléments disponibles, les parties signataires retiennent notamment les traits saillants suivants :

#### 4.1 Les caractéristiques des familles du territoire :

L'agglomération compte en 2017 une population de 55 067 habitants : 62% d'entre eux vivent en zone urbaine (Dax et Saint-Paul-lès-Dax) et 38% en zone rurale. Trois quartiers prioritaires sur l'agglomération (ville de Dax) : 6,9% de la population vit au sein d'un de ces quartiers. On observe une double dynamique : rapprochement vers le cœur d'agglomération d'un côté, éloignement vers le résidentiel de l'autre.

Le territoire se caractérise par une augmentation de la population entre les deux derniers recensements (+0,4% par an) en raison d'un solde migratoire positif (+0,6% par an) qui contrebalance un solde naturel déficitaire (-0,2% par an). Avec 154,4 habitants/km<sup>2</sup>, le territoire a une densité de 3,6 fois plus importante que sur l'ensemble du département des Landes.

On constate néanmoins une baisse des naissances, avec -1,1% /an du nombre d'enfants de 0/3 ans entre 2016 et 2018, diminution qui reste bien inférieure à l'évolution annuelle départementale (-2,7%).

En revanche, sur cette même période, on observe une évolution positive des enfants et jeunes de 3 ans à 24 ans :

+ 2,3% des 3/11 ans, +1,4% des 12/17 ans et + 7,2% des 18/24 ans.

La population est vieillissante avec une part des plus de 65 ans supérieure à la part des moins de 20 ans.

Par ailleurs, le territoire présente une proportion d'allocataires à bas revenus (42,8%) plus élevée que la moyenne départementale (36,1%) ainsi qu'un plus fort taux d'allocataires dépendants à 50% et plus des prestations familiales.

La part des familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans représente 20,9% des familles du territoire ce qui est très supérieur à la moyenne départementale (12,1%). Il en est de même pour les familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans : 28% sur l'agglomération contre 21% sur les Landes avec une très forte proportion sur les deux villes centre.

Enfin, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax est identifiée comme un territoire ayant une plus forte proportion de bénéficiaires d'aide au logement et de prestation solidarité et insertion que la moyenne départementale.

#### 4.2 L'évaluation des services existants et les besoins à couvrir

##### - Dans le domaine de l'accès aux droits :

En matière de prestations perçues, et en comparaison de la moyenne départementale, le territoire du Grand Dax est identifié comme un territoire ayant la plus forte proportion de bénéficiaires d'aide au logement (49% des allocataires / 39% au niveau du département) et de prestation solidarité et insertion (58 % des allocataires / 54% au niveau du département).

La part des familles monoparentales est un peu supérieure à la moyenne départementale, surtout sur Dax et Saint-Paul-lès-Dax.

Sur l'agglomération, 22% des jeunes de 15-24 ans ne sont ni en emploi, ni en formation.

Une antenne de la Caf des Landes est implantée sur la commune de Dax, en centre-ville et accueille les allocataires avec ou sans rendez-vous.

##### - Dans le domaine de l'enfance/ jeunesse :

La collectivité ne s'est pas dotée de la compétence dans le domaine du Plan Educatif de Territoire (PEDT) et le territoire du Grand Dax ne fait partie des territoires prioritaires du Schéma Départemental des Services aux Familles en matière d'accès aux centres de loisirs

Accusé de réception en préfecture  
04/02/2022 14:05:17  
Date de télétransmission : 14/02/2022  
Date de réception préfecture : 14/02/2022



extrascolaires car la part des enfants accueillis par jour en accueil de loisirs extrascolaire parmi la population des 3-11 ans est au-dessus de la moyenne départementale (10,9% contre 9,5%). L'offre de service en accueil de loisirs péri et extra-scolaire en direction des 3 à 12 ans est répartie sur le territoire (10 sites). Une harmonisation de la tarification des Alsh a été mise en place sur l'agglomération proposant une tarification identique et très accessible à toutes les familles du territoire.

Deux « Promeneurs du Net » proposent un accompagnement éducatif des ados sur le territoire.

Non dotée de la compétence jeunesse, les signataires considèrent pour autant qu'il existe sur son territoire des enjeux liés à :

- la mise en réseau des acteurs
- La progression de la fréquentation des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires
- La mixité sociale et l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des Alsh
- La qualité de l'animation
- l'information des jeunes
- l'accès à l'autonomie
- l'engagement citoyen des jeunes.

qui doivent faire partie des priorités de la présente convention.

- Dans le domaine du soutien à la parentalité :

La collectivité ne s'est pas dotée de la compétence dans le domaine du soutien à la parentalité mais a mis en place un comité territorial de soutien à la parentalité.

Au vu du diagnostic partagé dans le domaine du soutien aux parents, les parties signataires se fixent comme objectif de construire un schéma d'intervention adapté, tenant compte des enjeux en lien avec les axes de la stratégie nationale de soutien à la parentalité. Pour rappel, ces axes sont :

- l'accompagnement à l'éducation des très jeunes enfants
- l'accompagnement à l'éducation des enfants de 6 à 11 ans
- l'accompagnement à l'éducation des adolescents
- l'organisation de temps de répit parental
- l'amélioration des relations entre les parents et l'école
- la résolution des conflits familiaux
- l'isolement des parents
- l'information des parents
- l'aide à apporter aux parents d'enfants handicapés
- l'aide à apporter aux parents en situation de précarité

Le territoire est doté de l'ensemble des services du panier parentalité (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Lieux d'Accueil Enfant Parent, médiation familiale, espace rencontre).

D'autre part, d'autres leviers supplémentaires sont activés tels que des actions dans le cadre du Mois des Familles notamment, et de nombreux porteurs de projets REAAP proposent des actions sur le territoire.

- Dans le domaine de la petite enfance :

Dotée partiellement de la compétence petite enfance (RPE et EAJE Familial), la Communauté d'Agglomération du Grand Dax fait partie des territoires prioritaires du Schéma Départemental des Services aux Familles des Landes au titre de l'atteinte de l'objectif d'un taux de couverture de 70 solutions pour 100 enfants (objectif de plus de 49 places sur l'agglomération).

Le choix des parents se tournant en majorité vers l'offre d'accueil collective, à ce jour, des places d'accueils individuelles sont vacantes sur certains secteurs.

Pour cela, il est proposé à la collectivité de définir un plan de développement d'une offre de service tant individuelle que collective équilibrée sur l'ensemble du territoire, afin notamment de faire face à la diminution du nombre d'assistantes maternelles agréées d'ici 10 ans (29% ont plus de 55 ans).

Les parties signataires sont d'accord pendant la durée conventionnelle pour prêter attention et sensibiliser les communes aux enjeux liés :

- au taux de couverture des familles de très jeunes enfants en solution d'accueil.
- à la mixité sociale dans les établissements d'accueil du jeune enfant
- à l'inclusion des enfants porteurs de handicap
- aux règles d'attribution des places en structures collectives
- à l'accueil des enfants des communes non dotées de services d'accueil collectif
- à la qualité des projets d'accueils
- à la fréquentation du relais petite enfance
- à la formation initiale et continue des assistant(e)s maternel(le)s
- à la bonne information des familles sur les services existants et disponibles
- à la coordination/ mise en réseau des acteurs

- Dans le domaine de l'animation de la vie sociale :

Le territoire de la collectivité signataire ne fait pas partie des territoires prioritaires du SDSF 40 en matière de création de structures agréées d'animation de la vie sociale car il existe à ce jour, une Maison des Citoyens communale à Dax.

Le projet de la Maison des Citoyens communale à Dax intègre le pouvoir d'agir des habitants, une dynamique partenariale ainsi qu'une coopération territoriale.

Ainsi les habitants peuvent s'inscrire dans une démarche participative et peuvent proposer des actions citoyennes.

Le projet de la Maison des Citoyens communale à Dax prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants.

Il est ouvert aux familles, aux différentes générations et favorise de fait le développement de liens entre la population.

C'est un lieu d'animation de la vie sociale multi partenarial qui prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et habitants, et qui favorise le développement de la vie associative.

Il constitue un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices qui, compte tenu de son action, contribue au développement du partenariat.

### 4.3 Les points de diagnostic à approfondir pendant la durée de la convention

Des groupes de réflexion sur les cinq thématiques identifiées ont été mis en place dès fin 2019 et vont perdurer sur toute la durée conventionnelle afin que leurs travaux soient une aide à la décision en cours de convention et/ou lors du prochain renouvellement de la Convention Territoriale Globale.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

#### **ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

La Caf de et la communauté d'agglomération et les communes du Grand Dax s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

#### **ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION**

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un **comité de pilotage**.

Ce comité est notamment composé de représentants de la Caf et de la Communauté d'agglomération du Grand Dax.

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le pilotage de la Convention Territoriale Globale est confié par les collectivités signataires au Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dax.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

#### **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

#### **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20220211-20220210-4-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2022  
Date de réception préfecture : 14/02/2022

## ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A minima une fois par an, le pilote de la collectivité fait un point d'étape en comité technique (cf article 4).

Dans ce cadre, des mesures complémentaires ou correctrices peuvent être proposées au comité de pilotage. De nouvelles actions et de nouveaux indicateurs peuvent aussi être présentés. En cas de modification substantielle, un avenant à la convention pourra être signé.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

## ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du **31/12/2021 au jusqu'au 31/12/2025**.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

### - Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20220211-20220210-4-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2022  
Date de réception préfecture : 14/02/2022

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

**ARTICLE 13 - LES RECOURS**

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

**ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Mont de Marsan le 31 décembre 2021, en autant d'exemplaires originaux que de signataires.

**Les signataires :**

Le président de la communauté d'agglomération du Grand Dax Julien DUBOIS	Le président de la Caf des Landes Claude LABARBE
Le directeur de la Caf des Landes Antoine BIAVA	Le maire de la commune d'Angoumé Véronique AUDOUY
Le maire de la commune de Bénesse-lès-Dax Jean-Marie ABADIE	Le maire de la commune de Candresse Guylaine DUTOYA
Le maire de la commune de Dax représenté par Sarah Pechaudral Dourthe, Adjointe au Maire en charge des Affaires Sociales	Le maire de la commune de Gourbera Philippe CASTEL
Le maire de la commune de Herm Philippe CAGNIMEL	Le maire de la commune de Heugas Serge POMAREZ
Le maire de la commune de Mées Sophie IRIGOYEN	Le maire de la commune de Narrosse Gérard LE BAIL
Le maire de la commune de Oeyreluy Philippe LAFFITTE	Le maire de la commune de Rivière-Saas et Gourby Hervé DARRIGADE
Le maire de la commune de Saint-Pandelon Christian CARRERE	Le maire de la commune de Saint-Paul-lès-Dax Julien BAZUS

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20220211-20220210-4-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2022  
Date de réception préfecture : 14/02/2022

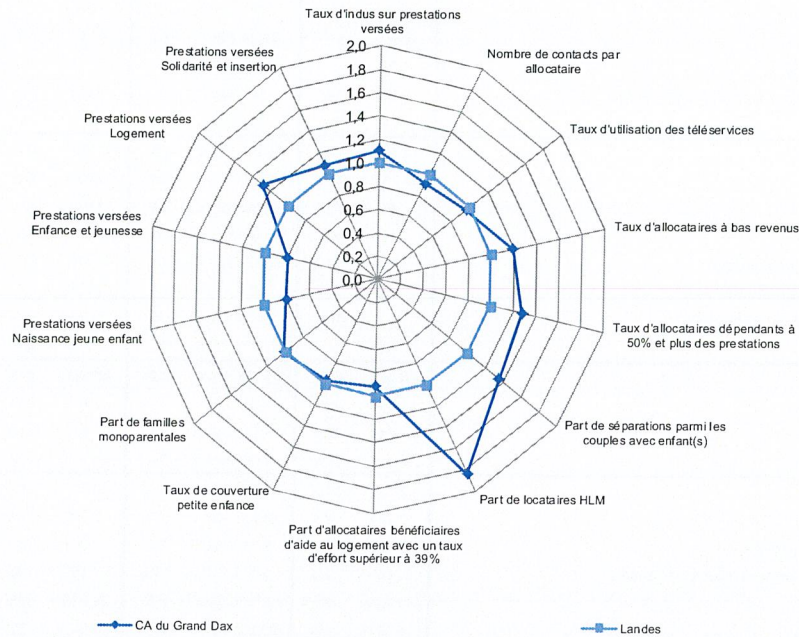
Le maire de la commune de Saint-Vincent-de-Paul Henri BEDAT	Le maire de la commune de Saugnac et Cambran Alain BERGERAS
Le maire de la commune de Seyresse Philippe DELMON	Le maire de la commune de Siest Bernard LANGOUANERE
Le maire de la commune de Tercis-les-Bains Hikmat CHAHINE	Le maire de la commune de Tethieu Alain DUBOURDIEU
Le maire de la commune de Yzosse Thierry BOURDILLAS	
La présidente du SIVU Candresse-Narrosse-Yzosse Corinne DULOUEAT	La présidente du SIVU Bénésse- les-Dax-Heugas-Saint-Pandelon-Siest Christiane LAUDOUAR



# ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC PARTAGE



## FICHECTG CA du Grand Dax



### La population

	CA du Grand Dax	Landes	France métropolitaine
Population municipale 2017	55 067	407 444	64 639 133
Densité de population 2017	160	44,1	118,8
Évol. annuelle moy. de la population 2012-2017	0,3%	0,7%	0,4%
Évol. annuelle moy. du solde naturel 2012-2017	-0,3%	-0,1%	0,3%
Évol. annuelle moy. du solde apparent entrées/sorties 2012-2017	0,6%	0,9%	0,1%

Sources : Insee - RP2017, RP2012

	CA du Grand Dax	Landes	France métropolitaine
Indice de vieillissement de la population	132,6	114,4	81,2

Sources : Insee - RP2017

	CA du Grand Dax	Landes	France métropolitaine			
Nb allocataires Caf à fin 2019	12 483	74 797	13 222 226			
Part des habitants couverts par la Caf	47%	44%	49%			
Les familles allocataires et part parmi les allocataires Caf à fin 2019	5 159	41,3%	38 797	51,9%	6 602 543	49,9%
Les familles monoparentales et part parmi les allocataires Caf à fin 2019	1958	15,7%	11 584	15,5%	1 956 207	14,8%
Part des séparations parmi les couples allocataires avec enfant(s) (en %)	5,2%	3,9%	-			

Sources : Caf - Bca\_1219 / Caf - FR6\_mm19

### Le Logement

	CA du Grand Dax	Landes	France métropolitaine
Part de locataires HLM	12,0%	6,5%	14,7%

Sources : Insee - RP2017

### Le Niveau de vie des familles

	CA du Grand Dax	Landes	France métropolitaine
Taux d'allocataires à bas revenus	35,5%	29,7%	34,6%
Taux d'allocataires dépendants à 50% et plus des prestations	26,9%	21,0%	25,2%
Taux d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement et avec un taux d'effort supérieur à 39%	9,8%	10,7%	10,7%

Sources : Caf - Bca\_1219

Accusé de réception en préfecture  
040-21400087-20220211-20220210-4-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2022  
Date de réception préfecture : 14/02/2022

## Les prestations versées

	CA du Grand Dax		Landes		France métropolitaine
	Nb allocataires au 31/12/19	Montant versé par prestations sur l'année 2019	Nb allocataires au 31/12/19	Montant versé par prestations sur l'année 2019	Nb allocataires au 31/12/19
<b>Nb allocataires</b>	<b>12 483</b>	<b>68 403 506 €</b>	<b>74 797</b>	<b>412 485 979 €</b>	<b>13 222 226</b>
<b>Naissance jeune enfant</b>	<b>1 285 10%</b>	<b>5 096 211 € 7%</b>	<b>9 602 13%</b>	<b>42 287 567 € 10%</b>	<b>1 879 950 14%</b>
Prime naissance ou adoption	30 0%	373 431 € 1%	246 0%	2 712 291 € 1%	43 204 0%
Allocation de base	1 085 9%	2 284 738 € 3%	8 151 11%	16 934 083 € 4%	1 489 686 11%
Complément libre choix d'activité	NS	11 850 € 0%	9 0%	46 400 € 0%	808 0%
Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE)	160 1%	528 665 € 1%	1 194 2%	4 217 710 € 1%	240 642 2%
Complément mode de garde	533 4%	1 897 528 € 3%	4 972 7%	18 377 082 € 4%	802 277 6%
<b>Enfance et jeunesse</b>	<b>4 363 35%</b>	<b>18 194 593 € 27%</b>	<b>32 908 44%</b>	<b>138 262 863 € 34%</b>	<b>5 584 935 42%</b>
Allocations familiales	3 277 26%	7 530 454 € 11%	26 296 35%	61 255 303 € 15%	4 612 128 35%
Complément familial	453 4%	1 209 927 € 2%	3 927 5%	10 080 175 € 2%	842 899 6%
Allocation de soutien familial	714 6%	1 460 961 € 2%	3 657 5%	7 602 491 € 2%	701 725 5%
Allocation de rentrée scolaire (noyau dur)	2 448 20%	7 178 529 € 10%	17 325 23%	52 932 386 € 13%	2 823 875 21%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	220 2%	752 220 € 1%	1 661 2%	5 650 445 € 1%	301 466 2%
Allocation journalière de présence parentale	7 0%	54 672 € 0%	51 0%	516 901 € 0%	10 095 0%
Complément AJPP	NS	7 830 € 0%	20 0%	225 161 € 0%	3 403 0%
<b>Logement</b>	<b>6 152 49%</b>	<b>14 526 504 € 21%</b>	<b>28 821 39%</b>	<b>70 128 668 € 17%</b>	<b>6 142 778 46%</b>
Allocation de logement familiale	994 8%	3 108 781 € 5%	7 236 10%	22 317 937 € 5%	1 012 964 8%
Allocation de logement sociale	2 743 22%	5 553 418 € 8%	11 347 15%	22 420 283 € 5%	2 252 935 17%
Aide personnalisée au logement	2 415 19%	5 864 306 € 9%	10 238 14%	25 390 769 € 6%	2 876 879 22%
<b>Solidarité et insertion</b>	<b>7 253 58%</b>	<b>30 586 198 € 45%</b>	<b>40 413 54%</b>	<b>161 801 795 € 39%</b>	<b>6 541 629 49%</b>
Revenu solidarité active - droit commun et jeunes	1 771 14%	10 352 608 € 15%	8 070 11%	46 169 441 € 11%	1 680 489 13%
dont Rsa - avec majoration isolement	206 2%	1 316 452 € 2%	883 1%	5 940 140 € 1%	196 063 1%
dont Rsa - sans majoration isolement y compris jeunes	1 565 13%	9 036 157 € 13%	7 187 10%	40 229 301 € 10%	1 484 426 11%
Prime d'activité	4 794 38%	9 538 766 € 14%	28 040 37%	55 922 731 € 14%	4 200 452 32%
Allocation adultes handicapés	1 275 10%	10 118 652 € 15%	7 225 10%	57 140 109 € 14%	1 139 433 9%
Compléments AAH (avec ou sans AAH)	340 3%	576 172 € 1%	1 481 2%	2 569 514 € 1%	216 387 2%
<b>Autres</b>	<b>NS</b>	<b>0 € 0%</b>	<b>6 0%</b>	<b>5 086 € 0%</b>	<b>15 568 0%</b>

Sources : Caf - Bca\_1219 / Caf - FR6\_mm19

## L'accès aux droits et la relation de service

	CA du Grand Dax	Landes	France métropolitaine
Nb appels téléphoniques par allocataire en 2019	1,1	1,4	-
Nb visites par allocataire en 2019	0,3	0,2	-
Nb mails envoyés par allocataire en 2019	0,5	0,5	-
Nb contacts par allocataire en 2019	1,9	2,1	-
Taux d'indus sur prestations versées en 2019	3,6%	3,2%	3,3%
Taux d'utilisation des téléservices allocataire en 2019	61,4%	63,7%	64,0%

Source : Caf

## Les services aux familles

	CA du Grand Dax	Landes	France métropolitaine
<b>L'offre Petite enfance</b>			
Taux de couverture global petite enfance (Onape) 2018	68,8%	71,3%	59,2%
Taux de couverture chez les assistants maternels	41,5%	52,2%	33,1%
Taux de couverture en Eaje	20,8%	14,6%	20,1%
Taux de couverture garde à domicile	2,5%	1,4%	2,1%
Taux de couverture en préscolarisation	4,1%	3,1%	3,9%
Nombre d'Eaje (Psu et Paje) en 2020 (*)	8	59	-
Nombre de places en Eaje (Psu et Paje) en 2020 (*)	282	1 535	-
<b>L'offre Enfance-Jeunesse</b>			
Taux d'enfants accueillis au moins une fois dans l'année en Extrascolaire parmi les enfants de 3 à 11 ans révolus	50,5%	45,1%	-
<b>L'offre de soutien à la parentalité</b>			
Territoire couvert par le panier de services parentalité (actions reaaap, les actions clas, et les Laep) en 2020	Oui	9 EPCI couverts en intégralité par le panier de services parentalité, soit 50%	-
Nb porteurs de projet Reaap 2020	11	92	-
Nb porteurs de projet Clas 2020	3	16	-
Nb Laep 2020	2	21	-
<b>L'offre en matière d'animation de la vie sociale</b>			
Nombre de centres sociaux	1	2	-
Nombre d'espaces de vie sociale	0	25	-

Source : Caf

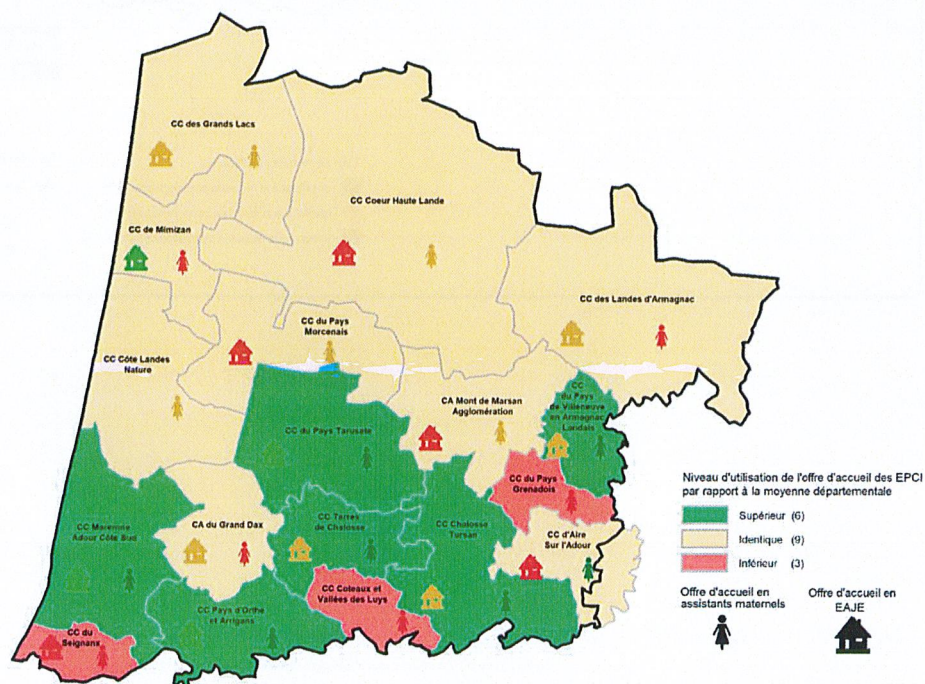
(\*) La crèche de Barcelonne du Gers (de 15 places) est bien comptabilisée au niveau de l'Epci d'Aire/Adour en revanche elle ne l'est pas au niveau du département des Landes.

## Baromètre Petite enfance

	CA du Grand Dax		
	Niveau d'utilisation de l'ensemble de l'offre d'accueil	Niveau d'utilisation de l'offre d'accueil en assistants maternels	Niveau d'utilisation de l'offre d'accueil en EAJE
2019	●	●	●
2018	●	●	●
Evol 19/18	—	▼	▼

Légende :

- ▲ Amélioration du niveau d'utilisation de l'offre d'accueil par rapport à la moyenne départementale entre 2018 et 2019
- Stagnation du niveau d'utilisation de l'offre d'accueil par rapport à la moyenne départementale entre 2018 et 2019
- ▼ Détérioration du niveau d'utilisation de l'offre d'accueil par rapport à la moyenne départementale entre 2018 et 2019

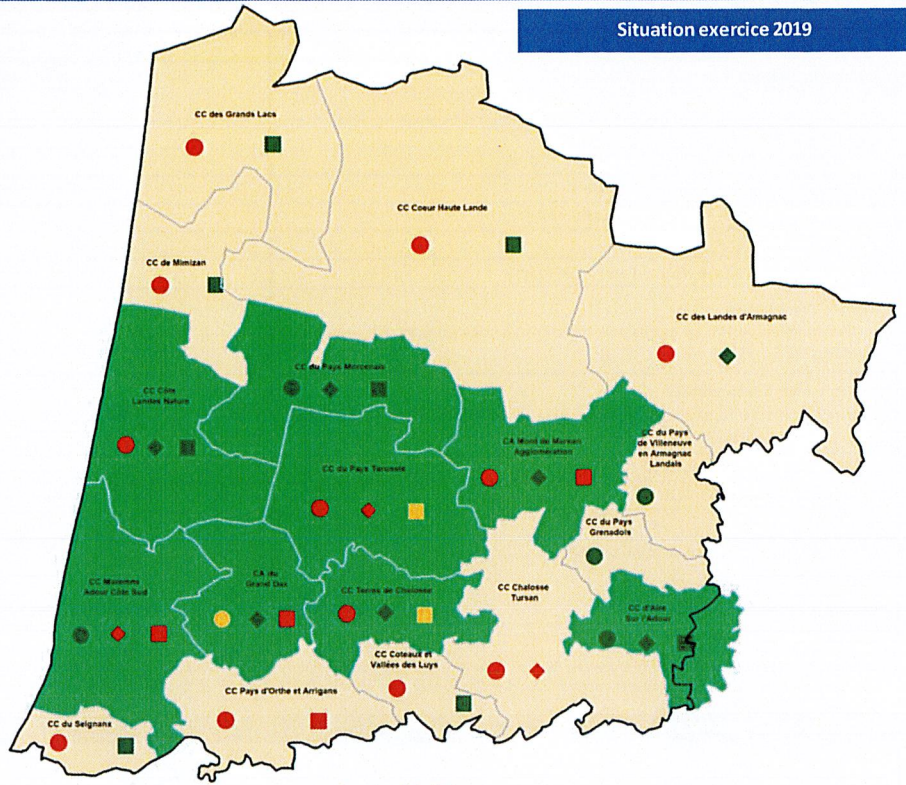


Panier de services Parentalité

		CA du Grand Dax		
		2018	2019	2020
Reaap	Nb porteurs de projets	18	13	11
	Taux de recours	26,8%	43,2%	
Clas	Nb porteurs de projets	4	4	3
	Taux de recours	1,7%	2,2%	
Laep	Nb porteurs de projets	2	2	2
	Taux de couverture (*)	1 497	1 476	
Panier de services		●	●	●

(\*) Nb d'enfants de moins de 6 ans couverts par un Laep

Situation exercice 2019



Couverture du territoire par le panier de service parentalité

- Totale (8)
- Partielle (10)
- Nulle (0)

Taux de recours aux REAAP

- Supérieur à la moyenne départementale (5)
- Identique à la moyenne départementale (1)
- Inférieur à la moyenne départementale (12)

Taux de recours aux Clas

- ◆ Supérieur à la moyenne départementale (7)
- ◆ Identique à la moyenne départementale (0)
- ◆ Inférieur à la moyenne départementale (3)

Taux de couverture LAEP

- Supérieur à la moyenne départementale (8)
- Identique à la moyenne départementale (2)
- Inférieur à la moyenne départementale (4)

## ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LES COLLECTIVITES LOCALES

Nom équipement	Nature activité	Nom commune
MAC LES GIRAFES DE L'ADOUR	Multi accueil	DAX
MAC MAISON DE L'ENFANCE	Multi accueil	DAX
MAC VICTOR HUGO 40 PLACES	Multi accueil	DAX
MULTI ACCUEIL FAMIL GRAND DAX	Multi accueil	DAX
MAC VICTOR HUGO 60 PLACES	Multi accueil	DAX
MULTI ACCUEIL FRANCOISE DOLTO	Multi accueil	SAINT PAUL LES DAX

Nom équipement	Nature activité	Nom commune
RAM CIAS DU GRAND DAX	Relais Assistants Maternels	DAX

Nom équipement	Nature activité	Nom commune
ALSH EXTRA ST PAUL	Extrascolaire	SAINT PAUL LES DAX
ALSH PERI ST PAUL	Périscolaire	SAINT PAUL LES DAX
ALSH PERI ST VINCENT DE PAUL	Périscolaire	ST VINCENT DE PAUL
ACCUEIL ADOS DE DAX	Accueils Adolescents	DAX
ALSH PERI SIVU NARROSSE	Périscolaire	NARROSSE
ALSH EXTRA MUNICIPAUX DAX	Extrascolaire	DAX
ALSH PERI MATERNELS DAX	Périscolaire	DAX
ALSH PERI SIVU CANDRESSE	Périscolaire	CANDRESSE
ALSH PERI SIVU HEUGAS	Périscolaire	HEUGAS
ALSH EXTRA SIVU HEUGAS	Extrascolaire	HEUGAS
ALSH PERISCOLAIRE MEES	Périscolaire	MEES
ALSH EXTRA SCOLAIRE DE MEES	Extrascolaire	MEES
ALSH EXTRA SIVU NARROSSE	Extrascolaire	NARROSSE
ALSH PERI SIVU ST PANDELON	Périscolaire	ST PANDELON
ALSH EXTRA ST VINCENT DE PAUL	Extrascolaire	ST VINCENT DE PAUL
ACCUEIL ADOS ST VINCENT DE PAUL	Accueils Adolescents	ST VINCENT DE PAUL
ALSH TAP SEYRESSE ALD	Périscolaire	SEYRESSE
ALSH PERI TERCIS LES BAINS	Périscolaire	TERCIS LES BAINS
ACCUEIL ADOS TERCIS	Accueils Adolescents	TERCIS LES BAINS
ALSH PERI SIVU YZOSSE	Périscolaire	YZOSSE

Nom équipement	Nature activité	Nom commune
FJT DE DAX	Foyer Jeunes Travailleurs	DAX

Nom équipement	Nature activité	Nom commune
CENTRE SOCIAL DAX	Centre social	DAX

Nom équipement	Nature activité	Nom commune
LAEP - CCAS DE DAX	Lieu d'Accueil Enfants_Parents	DAX
LAEP DU CCAS DE ST PAUL LES DAX	Lieu d'Accueil Enfants_Parents	ST PAUL LES DAX

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20220211-20220210-4-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2022  
Date de réception préfecture : 14/02/2022

**VOIR FICHES ACTIONS JOINTES**

## ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Le pilotage de la Convention Territoriale Globale est confié par les collectivités signataires au Président de la communauté d'agglomération du Grand Dax.

Le responsable de ce conventionnement au sein de la Caisse d'Allocations Familiales des Landes est Monsieur BIAVA, Directeur, Assisté de Monsieur Jean-François FILLON-CAMGRAND, responsable de la Convention Territoriale Globale du Grand Dax.

**Un comité technique** se réunit une fois par an pour faire le point sur l'avancée du plan d'actions conventionnel et dresser la feuille de route de l'année suivante.

Le Comité technique est animé par le **pilote de la Convention Territoriale Globale** désigné par la collectivité et par le responsable du conventionnement désigné par la CAF. Ce binôme peut s'adjoindre à son appréciation toute personne de la collectivité, de la CAF ou des institutions partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles.

L'ordre du jour des comités techniques est réalisé conjointement par le pilote de la collectivité et le responsable désigné par la CAF. Le compte rendu est à la charge du pilote de la collectivité et est soumis à validation des membres avant diffusion.

**Le poste de pilote de la Convention Territoriale Globale ou chargé de coopération CTG** a pour mission la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation du territoire.

Il est chargé de :

- Conduire des diagnostics territoriaux ou thématiques
- Assister et conseiller les élus et les comités de pilotages
- Accompagner la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG
- Développer et animer la contractualisation, les partenariats et les réseaux professionnels
- Organiser et animer la relation avec la population
- Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre

Il peut être cofinancé par la Caf dans le cadre des Bonus territoires CTG.

**Le Comité de Pilotage**, en plus du pilote de la collectivité et du responsable de la CAF, réunit à minima le Président de la Collectivité ou son représentant, le Président de la CAF des Landes ou son représentant, le Directeur Général des Services de la collectivité ou son représentant et le Directeur de la CAF des Landes ou son représentant. Après accord conjoint de la collectivité et de la CAF, ce comité de pilotage peut être élargi à toute personne de la collectivité, de la CAF ou des institutions partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20220211-20220210-4-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2022  
Date de réception préfecture : 14/02/2022

Le Comité de pilotage est réuni au moment de la validation de la convention, puis à échéance de deux ans à des fins de suivi conventionnel. Toutefois, à la demande d'une des parties, il peut être réuni pour délibérer d'un point majeur et/ou bloquant quant à l'objet de la convention.

L'ordre du jour des comités de pilotage est réalisé conjointement par le pilote de la collectivité et le responsable de la CAF et est soumis pour approbation au Directeur Général des Services de la collectivité et au Directeur de la CAF des Landes.

Le compte rendu est à la charge du pilote de la collectivité et est soumis à validation des membres avant diffusion.



## ANNEXE 5 – LES FINANCEMENTS CAF AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Financements CAF annuels pour l'ensemble des services et gestionnaires	Prestations de services Réel 2019 + bonus
CEJ	764 329
EAJE	1 743 110
RPE	49 603
ALSH	478 524
FJT	61 707
Espace de vie sociale	69 897
CLAS	34 540
LAEP	7 743
Fond public et territoire	69 029
Plan mercredi	7 660
Clas	26 649
Reaap	24 285
<b>TOTAL 2019</b>	<b>3 337 077</b>

Financements annuels à minima, sur la période conventionnelle de la CTG 2021-2025 si maintien de l'activité / offre de service PS et PSEJ réalisée en 2019.